

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 7 mai 2024

Lignes de trésorerie
Budget principal 6
000 000 €, Budget
eau 3 000 000 €,
Budget
assainissement 3 000
000 €

Convocation du : 29 avril 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER

N° BC_2024_0042

Excusés :

Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Alain LETESSIER

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

De manière à garantir une trésorerie suffisante, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant total de 12 000 000 € affectée au budget principal pour 6 000 000 €, au budget de l'eau pour 3 000 000 € et au budget de l'assainissement pour 3 000 000 €.

Après consultation de différentes banques et examen des offres conformément au tableau joint en annexe, il est proposé de retenir l'offre suivante :

- **Banque** : Agence France Locale
- **Objet** : Lignes de trésorerie budget principal, budget eau, budget assainissement
- **Nature** : Lignes de trésorerie utilisable par tirage
- **Montant maximum** : 12 000 000 € (répartition suivant affectation budgétaire précisée ci-dessus)
- **Durée** : 364 jours après la date d'entrée en vigueur
- **Taux d'intérêt** : Ester + marge de 0,49 %
- **Base de calcul** : Exact/360
- **Commission d'engagement** : 0,10% du montant total
- **Commission de non utilisation** : 0,10%
- **Modalités de remboursement** : Paiement mensuel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le

10 MAI 2024

ID : 074-200011773-20240507-BC_2024_0042-DE

• **Modalités d'utilisation** : L'ensemble des opérations de tirage effectué par internet, via le portail bancaire de l'Agence.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le recours à une ligne de trésorerie d'un montant total de 12 000 000 € affectée au budget principal pour 6 000 000 €, au budget de l'eau pour 3 000 000 €, au budget de l'assainissement pour 3 000 000 € conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente délibération.

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer le contrat et tout document inhérent.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 07/05/2024
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Antoine BLOUIN
Date de signature : 07/05/2024
Qualité : Agglo - Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le 10 MAI 2024

ID : 074-200011773-20240507-BC 2024_0042-DE

CONSULTATION LIGNE DE TRESORERIE - MONTANT GLOBAL 12 000 000 C REPARTI SUR 3 LIGNES DE TRESORERIE - BUDGET EAU 3 000 000 C BUDGET ASSAINISSEMENT 3 000 000 C BUDGET PRICIPAL 6 000 000

Nom de la Banque	Type de crédit	Montant proposé	Durée	Validité de l'offre et signature du contrat		taux proposé						Frais de dossier ou forfait de gestion	Commission d'engagement	Commission de non utilisation	Observations	Classement des offres	
				Validité	Versement des fonds	Index	Valeur	Marge	Total	Echéance des intérêts	Base de calcul						
ARKEA																	
CREDIT AGRICOLE																	
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	ligne de trésorerie	6 000 000 €	1 an	7 jours soit jusqu'au 30 avril		Ester	3,907% au 15/04/2024	0,57%	4,477%	mensuelle	Exact/360	3 000 € (soit 0,05% du montant total)	0,05%		Offre valable pour 1 ligne de 6 000 000 ou 2 de 3 000 000 Aucun tirage minimum	2	
SOCIETE GENERALE																	
LA BANQUE POSTALE	ligne de trésorerie eau	11 000 000 €	364 j à/c signature du contrat	23/04/2024		Taux fixe	4,41%			trimestrielle	30/360		0,05%	0,10%	Propose un montant inférieur Montant minimum du tirage 10 000 €		
						Ester	3,907% au 15/04/2024	0,74%	4,647%		30/360		0,05%	0,10%		3	
AGENCE FRANCE LOCALE	ligne de trésorerie	12 000 000 €	364 j à/c signature du contrat	06-mai-24		Ester (flooré à 0)	3,907% au 15/04/2024	0,49%	4,397%	mensuelle	Exact/360		0,10% de l'encours plafond soit 12 000 €	0,10%	Montant minimum de tirage 20 000 €	1	

Euro Short-term Rate, Taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la BCE qui remplace progressivement, depuis le 2 octobre 2019, l'EONIA. Ce dernier devant être définitivement abandonné le 3 janvier 2022. L'Ester a été officiellement lancé le 2 octobre 2019, en vue d'éclipser l'Eonia en janvier 2022. Pendant cette période de transition, les deux indices co-existent, mais dans une version différente s'agissant de l'Eonia.

Depuis octobre 2019, celui-ci est indexé sur le cours de l'ESTR. Concrètement, l'Eonia est égal à l'ESTR.

ESTR (Ester)

